



Projet associatif 2016 - 2020

Assemblée générale du 28 mai 2016



Table des matières

« Une démocratie vivante avec les familles »	4
Un bilan positif avec des succès réels	4
Des difficultés encore à surmonter	4
L'Union Départementale des Associations Familiales	5
L'Udaf est une force	5
L'Udaf est un trait d'union	5
L'Udaf est un porte-voix.....	5
L'Udaf est un lanceur d'alerte	5
Le projet associatif 2016 – 2020	6
Un projet associatif inscrit dans une continuité	6
Un projet associatif recentré autour de ses missions institutionnelles	6
Un projet associatif qui s'ancre dans une réalité locale	6
Un projet associatif qui s'affirme dans une réalité globale	7
Un projet associatif qui réinterroge les pratiques	7
Orientation 2016 – 2020	7
Renforcer l'union	7
Moyens mobilisés	8
Un Plan de Développement Associatif qui se fixe, de 2016 à 2020, des objectifs planifiés et évaluable, autour de quatre axes :.....	8
Des outils de communication, d'observation, de formation	8
Les missions de l'union	8
Donner un avis, proposer des mesures conformes aux intérêts matériels et moraux des familles 9	
Orientations 2016 – 2020	9
Prendre en compte toutes les questions d'intérêt familial.....	9
Produire des positionnements.....	9
Moyens mobilisés	9
Une organisation des instances qui permet le débat de façon continue	9
La désignation d'un référent politique par question d'intérêt familial	9



Représenter les familles	10
Orientations 2016 – 2020	10
Développer de nouvelles représentations	10
Accompagner et appuyer la représentation familiale	10
Défendre prioritairement l'amélioration de l'accès aux droits	10
Moyens mobilisés	10
Le Centre de ressources action familiale au soutien des représentants	10
Des engagements réciproques formalisés	10
Gérer des services d'intérêt familial	11
Orientations 2016 - 2020	11
Veiller à la cohérence du projet des services avec le projet associatif.....	11
Développer des services portés ensemble	11
Porter ou promouvoir des projets d'innovation sociale	11
Moyens mobilisés	11
Une expertise technique	11
Des outils pour faire connaître et reconnaître son expertise des familles	12
Agir en justice dans l'intérêt collectif	12
Moyens mobilisés	12
Une expertise juridique	12
Conclusion	12

En juin 2011, l'Assemblée générale de l'Udaf adoptait son projet institutionnel 2011 – 2015. Au terme de cinq années, le Conseil d'administration, réuni en séminaire le 14 novembre 2015, a dressé le bilan de sa mise en œuvre, s'appuyant aussi sur les outils d'évaluation de l'UNAF avec le logiciel OK Pilot. Il a défini les pistes de ce projet 2016-2020. Un groupe de travail du Conseil d'administration réuni le 18 janvier 2016, puis les deux réunions du Conseil qui ont suivi (29 janvier et 23 mars 2016), ont formalisé et finalisé le projet présenté en Assemblée générale (28 mai 2016).



« Une démocratie vivante avec les familles »

Un bilan positif avec des succès réels

Sur des sujets jugés prioritaires, nous avons su créer des groupes de travail permettant à la fois l'observation sociale, le croisement de regards avec les partenaires, le lancement d'actions concrètes dans l'intérêt des familles :

- Le **groupe « temps de l'enfant »**, né de la réforme des rythmes scolaires, a su fédérer des partenaires associatifs au-delà du réseau Udaf.
- La **création du CIAAF 67** a permis de se saisir d'une problématique intéressant directement les familles, la question des aidants familiaux, en rassemblant autour d'elle des associations diverses, une intelligence collective, un projet fédérateur.
- L'Udaf est intervenue, avec les associations familiales rassemblées, dans le **débat public des élections** législatives, municipales et européennes en informant les familles sur les enjeux de ces scrutins (appel citoyen à prendre part au vote) et en adressant aux maires nouvellement élus un livret d'information sur les leviers d'une action municipale au service des familles.
- Le **Centre de ressources action familiale** a été constitué pour organiser les moyens au service de l'action familiale.
- Le **projet des services** a été élaboré et conduit en cohérence avec le projet institutionnel de l'association.

Des difficultés encore à surmonter

- Difficultés à créer avec les représentants des familles un lien structuré et permanent de débat, de construction d'une parole commune à porter dans les mandats de représentation sur les différents sujets intéressant les familles ;
- Difficultés à élargir les représentations, à les anticiper, à trouver de nouveaux représentants ;
- Difficultés à accompagner les associations familiales dans un développement nécessaire pour intéresser, accueillir, fidéliser, mobiliser les jeunes familles ;
- Difficultés à bien communiquer en faisant valoir l'expertise de l'Udaf.



L'Union Départementale des Associations Familiales

L'Udaf est une force

L'Union regroupe des associations familiales qui ont la volonté commune d'être au service de **l'intérêt de toutes les familles**. Elles portent ensemble des sujets de préoccupation avec la conviction que rassemblées elles seront plus fortes que seules.

Elle cherche à fédérer toujours plus de membres, de nouvelles associations. Elle s'ouvre à la diversité par une veille permanente aux nouveaux besoins des familles.

L'Udaf est un trait d'union

L'Union est un espace commun, elle favorise la coopération entre ses membres pour que :

- **se débattent et se cimentent** les éléments d'une véritable « politique » pour les familles,
- se construisent **une parole légitime**, élaborée ensemble dans le respect de l'expression de sa pluralité associative,
- **se partagent les expertises** qui permettent de construire **des positionnements et des actions** en réponse aux besoins des familles.

L'Udaf est un porte-voix

L'union est un porte-voix pour les associations familiales et les familles. Elle recherche et met en œuvre tous les moyens pour que leur voix soit relayée et entendue dans le débat public.

L'Udaf est un lanceur d'alerte

Les associations familiales rassemblent les informations qu'elles collectent auprès des familles et confrontent entre elles leur observation sociale pour leur permettre :

- d'avoir « un coup d'avance » sur les enjeux de la société de demain,
- d'alerter les pouvoirs publics sur les évolutions négatives et sur les besoins d'action.



Le projet associatif 2016 – 2020

Un projet associatif inscrit dans une continuité

Le précédent projet a affirmé l'identité de l'union dans ses différents volets :

- **Une Identité** héritée de l'histoire des pionniers du mouvement familial et d'une mission confiée par le législateur pour être une force de représentation des familles ;
- **Une parole**, expression de la pluralité des sensibilités et des expressions qui composent l'Union, parole construite ensemble et mobilisatrice ;
- **Des actions de solidarité** pour répondre aux besoins et aux attentes des familles, basée sur une expertise des associations et des services mis en commun.

Il a fixé **des ambitions** pour agir, **des perspectives fédératrices et mobilisatrices** autour de **cinq axes de développement** :

- valoriser et promouvoir la représentation familiale
- avoir une présence active sur tous les territoires du département
- exercer une fonction d'observation sociale
- communiquer
- croiser les regards avec les partenaires.

Un projet associatif recentré autour de ses missions institutionnelles

La légitimité de l'Union est inscrite dans la loi par le code de l'action sociale et des familles et déclinée en quatre missions :

- **donner avis** aux pouvoirs publics pour défendre les intérêts matériels et moraux des familles,
- **représenter** toutes les familles du département,
- **gérer des services** d'intérêt familial,
- **agir (ester) en justice.**

Un projet associatif qui s'ancre dans une réalité locale

L'Union départementale des associations familiales du Bas-Rhin possède des caractéristiques propres. Elles s'expliquent par son ancrage dans une histoire sociale, économique, démographique et bien entendu culturelle. Une tradition d'humanisme rhénan, le patrimoine tant physique que culturel, les spécificités du droit local, la présence des institutions européennes, les langues parlées sont les produits de cette histoire si particulière.

L'Udaf est l'union d'associations qui s'inscrivent dans une réalité locale, avec une organisation urbaine du département autour de son « eurométropole » et d'un faisceau de villes moyennes. Les évolutions sociales auxquelles les familles sont confrontées (crise économique et environnementale, concentration urbaine, déshérence de certains territoires,...), et cette réalité locale impactent nécessairement le projet associatif de l'Udaf.



Un projet associatif qui s'affirme dans une réalité globale

Faire famille

La famille est un élément fondamental de la société. Le projet et les actions menées visent à FAIRE FAMILLE en défendant ce premier lieu privilégié d'échanges, de transmission et de solidarité entre les générations. Faire famille, c'est préserver pour chacun, enfants et adultes, un cadre naturel du développement et du bien-être.

Faire société

Au-delà de la famille, nous faisons groupe avec des institutions pour développer les savoirs et surtout les savoir-être nécessaires au *vivre-ensemble*. Face à tous les risques de division et toutes les formes de solitude, le projet et les actions menées visent à FAIRE SOCIÉTÉ. Faire société, c'est interroger notre capacité à vivre ensemble autour des enjeux qui nous sont communs :

- accès aux droits pour tous,
- économie et emploi,
- cadre de vie et développement durable,
- la France dans l'Europe et dans le monde.

Un projet associatif qui réinterroge les pratiques

Ce qui interroge l'UDAF prioritairement aujourd'hui est la nécessité d'engager les bonnes pratiques pour :

- créer au sein de l'union **des espaces de débat, de confrontation d'idées et de construction de réponses**, en étant sans cesse attentifs et réactifs aux évolutions des besoins des familles ;
- interpeller les responsables publics (élus, institutions) et porter les avis ;
- faire connaître au plus grand nombre de familles l'importance de l'**action associative** qui permet de défendre leur cause et de peser dans le débat public.

Orientation 2016 - 2020

Renforcer l'union

- en fédérant autour de l'Union départementale un nombre croissant d'associations représentatives de la diversité des familles ;
- en veillant à favoriser la pluralité et la complémentarité entre ses associations membres.



Moyens mobilisés

Un Plan de Développement Associatif qui se fixe, de 2016 à 2020, des objectifs planifiés et évaluables, autour de quatre axes :

- **Animer** en accompagnant, confortant, impliquant et fidélisant les associations adhérentes,
- **Accueillir** en facilitant l'intégration dans notre réseau,
- **Prospecter** en convaincant de nouvelles associations,
- **Réactiver** des associations en sommeil ou en partance.

Des outils de communication, d'observation, de formation

- **La fonction de communication interne** et externe est une priorité essentielle. Elle est transversale. Elle est réciproque : les associations mentionnent leur appartenance à l'Udaf dans leur communication interne et externe.
- **L'observation sociale des besoins des familles** est nécessaire. Elle est possible par l'expertise commune et partagée des associations, et par la pluralité de leurs apports du fait de leur diversité (de sensibilités, d'approches, de territoires, de publics...). L'Udaf accompagne et soutient cette observation sociale par des outils appropriés et par la coopération avec des partenaires proches.
- **La formation des associations, des administrateurs et des représentants familiaux** vise à leur donner les moyens de porter efficacement les positionnements sur la place publique.

Les missions de l'union

L'exercice des missions de l'Udaf se fait sur la base de positions portées et défendues par ses membres et ses représentants familiaux. Ces positions sont le fruit des débats conduits au sein des unions départementales et de l'union nationale tout au long de leurs 70 ans d'histoire. Elles peuvent être l'affirmation de valeurs fortes partagées par l'ensemble du mouvement familial, ou parfois des compromis liés à la diversité des mouvements qui composent l'UNAF et les UDAF. Elles constituent des éléments utiles à la réflexion des associations locales pour agir mais en aucun cas des injonctions de faire. Elles se renouvellent dans un mouvement de va et vient entre l'union nationale et ses unions départementales. L'Udaf relaie les préoccupations des familles, vues au plus près de ce qu'elles vivent, en les portant au niveau national. Elle relaie localement les positions de l'UNAF.



Donner un avis, proposer des mesures conformes aux intérêts matériels et moraux des familles

Orientations 2016 – 2020

Prendre en compte toutes les questions d'intérêt familial

Pour se donner la capacité d'exprimer une parole sur toutes les questions touchant à la politique familiale, l'Udaf organise son travail de réflexion autour des thématiques telles qu'organisées par l'UNAF. Elle s'appuie autant que nécessaire sur les apports et ressources développés nationalement et elle les décline localement :

- Economie – Emploi – Formation professionnelle
- Droit de la famille et protection de l'enfance
- Protection sociale : famille, santé, vieillesse
- Habitat - Cadre de vie
- Education – Jeunesse – Petite enfance
- Cohésion sociale et vie quotidienne

Produire des positionnements

Pour agir localement, l'Union élaborera avec les associations familiales **UN POSITIONNEMENT** sur les questions qui lui paraissent prioritaires et pour lesquelles un avis est attendu. La recherche de positionnement vise à mettre en avant une volonté commune dans l'intérêt des familles auprès des pouvoirs publics et des collectivités.

Moyens mobilisés

Une organisation des instances qui permet le débat de façon continue

Le conseil d'administration est l'instance qui choisit les questions mises en débat et qui en valide les conclusions. Il met en place des groupes de travail autant que de besoin.

La désignation d'un référent politique par question d'intérêt familial

Le référent politique d'une question d'intérêt familial est issu du conseil d'administration de l'Udaf. Celui-ci a en charge, sur son domaine, une mission de veille et d'activation de la réflexion collective entre les associations familiales. Il organise et coordonne les groupes de travail décidés par le conseil. Il rend compte au conseil d'administration.



Représenter les familles

Orientations 2016 – 2020

Développer de nouvelles représentations

L'Udaf et son réseau associatif assurent une présence de proximité avec les acteurs locaux, associatifs, institutionnels, politiques,... C'est par cette présence active que de nouvelles représentations, ciblées et importantes pour les familles, pourront se gagner et être développées.

Accompagner et appuyer la représentation familiale

Accompagner, c'est encadrer (accueillir et suivre les représentants familiaux), **c'est assurer la veille** (des représentations, de l'actualité thématique, des événements locaux, de l'actualité des associations), **c'est outiller** (par des notes techniques et des formations), **c'est formaliser** (réflexion politique, communication). Les représentants doivent de façon continue disposer des ressources utiles à leur représentation.

Défendre prioritairement l'amélioration de l'accès aux droits

Le rôle premier des représentants familiaux est de chercher à améliorer l'ACCES AUX DROITS pour tous (accès à la santé, accès au logement, accès aux loisirs, à la culture,...) et les conditions de vie des familles, de protéger les familles fragilisées.

Moyens mobilisés

Le Centre de ressources action familiale au soutien des représentants

L'Udaf se tient par tous moyens appropriés au service de ses représentants notamment pour les alerter, les informer et les aider dans l'exercice de leurs fonctions. Le Centre de ressources action familiale est l'outil technique en charge de leur accompagnement et de leur appui. Son organisation est revue pour lui permettre d'être en pleine mesure de mettre en œuvre le projet associatif avec ses orientations et les moyens à mobiliser.

Des engagements réciproques formalisés

L'Udaf et les représentants familiaux s'engagent réciproquement par la Charte des représentants qu'ils auront cosignée. Les engagements de l'Udaf permettent un appui technique et politique au représentant pour mener au mieux son mandat dans l'intérêt des familles. Le représentant familial s'oblige à participer au groupe de travail animé par l'Udaf, en rapport avec son ou ses mandats.



Gérer des services d'intérêt familial

La mission de gestion des services d'intérêt familial ne doit pas s'entendre uniquement comme la gestion de services par l'Udaf mais aussi comme une attention particulière développée ensemble par les associations familiales pour qu'existent sur le territoire du Bas Rhin les services nécessaires aux familles.

Orientations 2016 - 2020

Veiller à la cohérence du projet des services avec le projet associatif

L'Udaf exerce une mission d'accompagnement social des familles et de protection des personnes. Elle le fait avec une exigence de réactivité, eu égard à leurs besoins essentiels et leur bien-être.

Développer des services portés ensemble

L'Udaf ne porte aucune action qui serait susceptible de concurrencer celle que propose l'une ou l'autre association membre. Les services de l'Udaf agissent en concertation avec les associations. Elles peuvent lui confier la gestion d'un service qu'elles ne se sentent pas en capacité de porter. Elles peuvent également décider de porter et d'animer des actions ensemble, tout en en confiant la gestion à l'Udaf, si celle-ci peut déployer des moyens en ce sens.

Les associations adhérentes à l'Udaf s'obligent à des règles de bonne conduite lorsqu'elles sont en concurrence dans leur domaine d'activité. Des rencontres peuvent avoir lieu à la demande de l'Udaf.

Porter ou promouvoir des projets d'innovation sociale

Les services de l'Udaf vont au-delà de la « gestion de mesures ». Ils créent de l'innovation sociale en réponse à des personnes qui ont chacune un parcours et une histoire spécifiques. Certaines innovations sociales destinées initialement à un public spécifique peuvent être « modélisées » et inspirer des réponses proposées à un autre public (ainsi Familles gouvernantes). Il y a des modèles économiques à inventer, à proposer, à structurer. L'Udaf diagnostique des situations et évalue ses réponses.

Moyens mobilisés

Une expertise technique

L'Udaf porte la préoccupation de développer une expertise partagée des associations familiales pour leurs relations avec les partenaires publics intéressés à la création de services aux familles : outils de veille, mise en commun de la connaissance, accompagnement juridique et technique, développement de partenariats.



Des outils pour faire connaître et reconnaître son expertise des familles

L'Udaf négocie pour obtenir un appui financier aux actions innovantes de solidarité et de lien social. Elle met l'expertise des professionnels référents, spécialistes d'une question d'intérêt familial, au service des associations. Elle développe les outils d'analyse statistique des profils des personnes accompagnées par les professionnels des services. Elle produit des documents de synthèse sur ses enquêtes d'observation sociale et sur les besoins des familles. Elle fait reconnaître son expertise des familles.

Agir en justice dans l'intérêt collectif

L'Udaf peut légalement ester en justice, mais elle ne le fait jamais à la place des associations si celles-ci sont en capacité de le faire. Elle peut agir en son nom pour défendre une cause collective ou une situation individuelle. Elle peut appuyer les associations dans leurs actions en justice.

Moyens mobilisés

Une expertise juridique

L'Udaf développe son expertise juridique au service des associations familiales dans la perspective de recours administratifs ou judiciaires. Ceux-ci peuvent concerner toute question d'ordre général pouvant porter préjudice aux intérêts matériels et moraux des familles ou toute question même de caractère individuel mais présentant une importance particulière pour l'intérêt des familles.

Un groupe de travail interassociatif

Un groupe de travail pourra se mettre en place pour aider les associations dans leur capacité à agir en justice et leur permettre d'échanger autour de leurs expériences.

Conclusion

Ce projet associatif est porté par tous les acteurs de l'Union, professionnels et bénévoles, associations membres (quel que soit leur statut au sein de l'Udaf). Il les implique collectivement dans le respect des fonctions et des identités de chacun.

Un suivi continu du projet associatif ainsi que du Plan de Développement Associatif sera assuré, tout au long des cinq années, par une ou des instances ad hoc et il fera l'objet d'un point régulier auprès du Conseil d'administration, qui fixera les échéances de réalisation.

